

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017
COMPTE RENDU**

Le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ,

Date de la convocation : 24.03.2017

PRESENTS Mrs DEGEZ, POMMATAU, AIUDI, ROCHE, BURNICHON, FOILLERET, RATINET, Mmes BERGER, GAUTHIER, MAZUIR

SECRETAIRE DE SEANCE : M. AUIDI Romain

EXCUSES : Mrs MATHIEUX (donne pouvoir à Pierre DEGEZ), MARTINEZ (donne pouvoir à Patrick ROCHE) et NOELL (donne pouvoir à Alain RATINET)

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Changement périodicité du prêt
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Organisation des élections présidentielles
- ❖ Approbation du compte administratif 2016
- ❖ Approbation des comptes de gestion 2016
- ❖ Affectation du résultat
- ❖ Attribution de subventions
- ❖ Vote des taux d'imposition
- ❖ Vote du Budget Primitif 2017
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 23 mars 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Changement de périodicité du remboursement du prêt de l'école

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération avait été prise en juin 2016, mais en raison de l'absence de réaction du Crédit Agricole, la première délibération est devenue caduque.

L'échéance annuelle du prêt contracté en 2009 pour le financement de l'école passe en échéances trimestrielles à compter d'avril 2017 avec un montant de 15 664.02 € par échéance.

Après délibérations, et à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE le changement de périodicité du remboursement du prêt

2- Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2016

Le compte administratif 2016 du budget principal, présenté par Monsieur Patrick ROCHE, Premier Adjoint, est voté à l'issue de sa présentation par 12 voix pour, le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil municipal constate :

l'excédent de fonctionnement s'élevant à 216 291.07 €
le déficit d'investissement s'élevant à 37 633.28 €

3- Vote du Compte de Gestion du Budget Principal 2016

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2016 du budget principal du Receveur Municipal, présenté par le Maire.

4- Affectation du résultat

Il est rappelé au Conseil Municipal que le compte administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 216 291.07 €, un déficit d'investissement de 37 633.28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget 2016 comme suit :

37 633.28 € au financement de l'investissement (compte 1068),
178 657.79 € en report de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal
De reporter le **déficit** d'investissement de **37 633.28 €** au budget 2017 **compte 001** dépenses d'investissement.

5- Subventions communales

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

Véranda

Le dossier est en cours d'instruction à la mairie

❖ **Déclaration d'Intention d'Aliéner** :

Une demande d'aliénation a été examinée :

Parcelle section B, numéros 136, 137 et 139– Propriétaire Mickaël COLIGNON

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Organisation des élections présidentielles** :

Les permanences ont été organisées pour le bureau de vote des deux tours de l'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai

❖ **Travail des commissions** :

Les commissions ne se sont pas réunies depuis le dernier conseil, la semaine précédente.

❖ **Questions diverses** :

◆ **Chambre Régionale des Comptes** :

Monsieur le Maire s'est rendu ce jour à la Chambre Régionale des Comptes pour une audition. Suite à celle-ci et au courrier de réponse au 1^{er} rapport confidentiel fait par la CRC, un 2^{ème} rapport confidentiel sera établi, auquel les parties prenantes auront encore un droit de réponse, et suite aux observations apportées la CRC établira un 3^{ème} rapport qui sera délibéré en conseil municipal et rendu public.

◆ **Remblai « en Borel »** :

Suite au souhait de l'entreprise FONTENAT de déposer 17 000 tonnes de remblai sur un terrain privé, l'avis demandé par la commune à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est négatif pour l'exhaussement de sol.

◆ **Infos diverses** :

L'association Aloas, association de sport pour les handicapés, a sollicité la mairie pour le prêt de la salle d'évolution le 25 mars, suite au refus, de l'ex communauté de communes de la Vallière, pour l'utilisation de la salle polyvalente de Villereversure.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a nouveau sollicité le Crédit Agricole par écrit, pour entamer de nouvelles renégociations de nos emprunts, sur demande de la CRC.

La formation de secourisme pour le personnel est complète, avec 6 agents communaux, 2 institutrices, un membre de l'USR et un membre du Sou des Ecoles.

Une demande pour l'installation d'un dépôt de pain automatique a été formulée. Pour pouvoir examiner la proposition, des éléments précis du projet seront sollicités.

Madame Martine MAZUIR, fait part au conseil municipal des réclamations reçues chez elle, par écrit de ses voisins, concernant des incivilités récurrentes route de Tossiat : ordures sur les trottoirs, bruits à toutes heures de la journée et de la nuit, aboiements de chiens...

Le 31 mars, une réunion avec le cabinet d'Architect DOSSE aura lieu en mairie pour examiner une première esquisse du projet.

Le 5 avril aura lieu la première réunion de mise en place de la conférence territoriale Sud Revermont.

Le 6 avril se déroulera une première réunion de chantier pour les travaux du city stade, le projet devant être validé au budget de la CA3B.

Le 8 avril, à Saint Vulbas, se déroulera l'Assemblée Générale du SIEA.

Le 13 avril, une rencontre se déroulera à la mairie de Tossiat pour que l'entreprise CNR présente aux élus des 2 communes son projet d'éoliennes.

Le 21 avril une réunion avec la DDT, le cabinet d'urbanisme DALLY-MARTIN et les Architectes des Bâtiments de France aura lieu en mairie afin d'évoquer la modification, ou la révision du PLU.

L'ordre du jour étant terminé Monsieur la Maire déclare la séance close.

**Le Prochain conseil municipal est fixé
au mercredi 19 avril 2017 à 20 heures**